

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 07 mai 2024



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	20

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril deux mil vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, 1^{er} Adjoint

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, V. PHILIPPE, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

G. HANQUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

S. BONNET donne pouvoir à C. VIGO

G. MANCUSO donne pouvoir à O. ROMAN

E. FAUCHOUX donne pouvoir à J. L. MICHEL

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, F. RICHARD – TRINQUIER, M. PEREDES, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet de la délibération : Budget Primitif 2024 – Décision Modificative n°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable codifiée M57 ;

Vu la délibération n°D2024 – 021 en date du 02 avril 2024 portant approbation du Budget Primitif 2024 ;

Considérant qu'il convient de mettre en adéquation le Budget Primitif et l'exécution budgétaire ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024, comme suit :

Augmentation de crédits :

Dépenses		Recettes	
c/ 673 – annulations de titres sur exercices antérieures	3 000.00	c/7067 - Produits des services périscolaires	3 000.00

Virement de crédits :

c/ 60612 - énergie	- 3 400.00	c/ 65748 – subventions au personnes de droit privé	+ 3 400.00
--------------------	------------	--	------------

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER

Maire de REDESSAN


Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	